

COMITÉ D'ENTREPRISE

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGÉES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE D'ENTREPRISE DE L'**ADPA** DU DU 10 JUILLET 2018

Etaient présents(es):

La Direction:

Mme GRATIER Annie (Présidente)

Mme GERIN Aline (responsable des ressources humaines)

Collèges employés :

Titulaires:

Mme GOMEZ Dominique Mme NADI Chantal

Suppléantes :

Mme GOMEZ Corinne Mme SALVETAT Sylvie

Collèges maitrise cadres :

Titulaires:

Mr NOEL BARON Dominique

Suppléants :

Mr REDON Bruno

Représentantes syndicales :

Mme CAMBY Joséphine (CFDT)

Excusés:

Mme ORRU Claudine Mme FORMATI Stéphanie Mme BENREGUIG Linda Mme BLANCHON Françoise

A l'ordre du jour

- 1°) Pv en attente de transmission : du 21 Novembre 2017 12 Décembre 2017 21 Décembre 2017 5 Février 2018 (collège désignatif DP et CE) 27 Mars 2018 22 Mai 2018 19 Juin 2018.
- 2°) Validation du compte rendu de la réunion du 27 Février 2018 (remis en réunion du 19 Juin 2018)
- 3°) Consultation et recueil d'avis sur la charte du droit à la déconnexion (modifications suite avec CHSCT, en piève jointe)
- 4°) Consultation et recueil d'avis : Déménagement de l'agence de Pont de Claix
- 5°) Consultation et recueil d'avis : Collaboration des services paie de l'ADPA Grenoble et ADPA Nord Isère.
- 6°) Consultation et recueil d'avis : Convention de mise à disposition avec les APF
- 7°) Consultation et recueil d'avis : Potentiel reprise de l'ADPA de Livet Gavet
- 8°) Consultation et recueil d'avis : Le bilan social (remis lors de la réunion du 19 Juin et déposé sur la DBES)
- 9°) Demande d'information sur : la nouvelle fiche des prestations offertes par le CE et le site Web.

Nous précédons au recueil d'avis :

- Mme Nadi Chantal ne donne pas d'avis
- > Mme Gomez Dominique ne donne pas d'avis.
- > Mme Gomez Corinne ne donne pas d'avis
- Mr Noel Baron Dominique donne un avis favorable

5°) Consultation et recueil d'avis : Collaboration des services paie de l'ADPA Grenoble et ADPA Nord Isère.

Nous avions évoqué ce point en CHSCT à titre d'information. Nous avons été sollicités par l'ADPA Nord Isère pour gérer la production, l'édition et l'envoi des bulletins de salaire. C'est une opération qui démarre à partir de la paie du mois d'Août, nous ferons une simulation en fin Juillet 2018.

Nous sommes dans un contexte où l'ensemble des structures suite aux réformes de tarification recherchent des mesures d'économie possible, et dans le cade d'un départ de la personne qui a en charge cette mission, l'ADPA Nord Isère nous a sollicités pour prendre en charge cette mission.

C'est une opportunité intéressante pour l'ADPA car cela nous permet de faire évoluer et reclasser une personne qui était à l'accueil. Cette personne a eu une formation qualifiante financée par l'ADPA.

Nous procédons par un contrat de prestation de service, que nous avons travaillé avec notre avocat commun, et dans ce cadre nous souhaitons recueillir l'avis des membres du Comité d'Entreprise.

Il s'agit d'un contrat d'une semaine par mois (1 jour avant l'export et 4 jours après l'export). Nous établissons les bulletins de salaires avec les éléments qui nous ont été envoyés en amont. L'ADPA Nord Isère fait le virement des salaires et établit les charges. Nous imprimons ensuite les bulletins de salaire et nous les envoyons. Ceci concerne uniquement le personnel en CDI soit 260 personnes. Nous ne gérons pas les licenciements de l'ADPA Nord Isère.

Nous partons sur une opération pour 3 ans qui pourrait être reconduite. Cette opération nous permet de réduire nos charges.

- Mme Nadi Chantal ne donne pas d'avis
- > Mme Gomez Dominique ne donne pas d'avis pour des choses déjà décidées
- Mr Noel Baron Dominique donne un avis favorable
- > Mme Gomez Corine ne donne pas d'avis

6°) Consultation et recueil d'avis : Convention de mise à disposition avec les APF

Les points 6 et 7 sont des situations d'urgence et c'est dans ce cadre que nous avons été sollicités.

L'APF s'est retrouvé face à une situation où il y a des démissions en cascade qui font que leur service d'aide à domicile n'est plus en capacité de tourner. L'APF s'est tourné vers nous. Partant du principe que nous sommes des professionnels, nous nous sommes engagés pour que nous puissions assurer la gestion de leur service d'aide à domicile de début Juillet à mi Septembre 2018.

Nous avons sollicité Mme Hélène Ferrara dans ce cadre, qui a pour mission le développement du service sur Saint Martin d'Hères mais également une mission autour du champ du handicap. Mme Ferrara a été déchargée du mandataire pour pouvoir s'occuper de l'APF.

Nous avons embauchés 2 personnes, une responsable de secteur et une assistante qui ont des missions temporaires chez nous.

Nous sommes sur des missions de mise à disposition. Nous avons proposés à ces 3 personnes d'être mises à disposition de l'APF pour assurer la gestion du service.

Nous avons cherché la meilleure solution à cette situation. Nous sommes dans un contexte de situation d'urgence pour gérer ce service avec leur personnel.

Actuellement, parmi les usagers, il y a 9 personnes qui sont bénéficiaires de l'APA, 3 personnes bénéficient de la Carsat et 1 personne dépend du régime EDF

Une rencontre sera faite avec ces 4 salariés prochainement.

Nous ferons une évaluation des compétences de ces 4 salariés et nous devrons les former à la télégestion.

- Mme Nadi Chantal donne un avis favorable
- Mme Gomez Dominique donne un avis favorable
- Mr Noel Baron Dominique donne un avis favorable
- Mme Gomez Corinne donne un avis favorable

Nous avons été invités par le Département à une réunion sur la gestion du territoire du pays Voironnais. Le pays Voironnais gère un service d'aide à domicile qui n'est pas entré dans le Cpom. Compte tenu de la sous tarification dans le Cpom, les politiques du pays Voironnais ont décidés de ne pas y entrer pour ne pas augmenter la subvention d'équilibre.

Dans ce contexte, il y a déjà une perte d'activité qui risque de s'aggraver. Nous sommes aujourd'hui sur un tarif à 27.70€. Il est possible que l'avenir de ce service soit remis en question.

Nous avons été face aux élus du pays Voironnais et il nous a été demandé si nous étions prêts ou pas à reprendre l'activité. D'autres structures étaient présentes.

Notre question est de savoir si nous pouvons y aller car nous sommes déjà en développement sur la commune de Voreppe.

Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aurons plus d'éléments.

8°) Consultation et recueil d'avis : Le bilan social (remis lors de la réunion du 19 Juin et déposé sur la DBES)

Dans ce bilan, nous retrouvons plusieurs grandes parties

- > Les emplois et effectifs,
- Les absences,
- La formation.
- Les rémunérations et charges,
- Les instances du personnel
- Divers.

EMPLOIS ET EFFECTIFS

Dans les données générales des CDI et CDD nous constatons que nous avons au 31/12/2017 :

		Pour les CDI:	Pour les CDD :
•	Cadres	21	0
•	Agent de maitrise	29	3
•	Employés qualifiés	318	5
•	Employés non qualifiés	309	10
•	Total	677	18

Depuis la DSN (déclaration sociale nominative), nous sommes obligés de clôturer un CDD qui effectue plusieurs remplacements dans le mois. Pour chaque remplacements, nous faisons un contrat, une fiche de paie, une attestation Assedic et un chèque.

Ci-dessous, nous pouvons voir les courbes des CDI et CDD de 2015 à 2017 par emploi :

		2017	2016
•	Pour les cadres	11.19	9.69
•	Pour les agents de maitrise	4.71	4.17
•	Pour les employés qualifiés	12.27	12.28
0	Pour les employés non qualifiés	8.57	10.77
•	Le total est de :	10.20	11.24

Sur l'analyse des CDI à temps partiel, nous constatons que nous avons 402 personnes à temps partiel pour 677 CDI.

Emploi	Nb de salaries à temps partiel	Nombre total de salariés en CDI	%	
1-Cadres	12	21	57,14	
2-Agents de maîtrise	16	29	55,17	
3-Employés qualifiés	175	318	55,03	
4-Employés non qualifiés	199	309	64,40	
Total	402	677	59,38	

Le temps de travail moyen des CDI par catégories en 2017 est de :

•	Pour les cadres	32 h
•	Pour les agents de maitrise	29 h
•	Pour les employés qualifiés	30 h
•	Pour les employés non qualifiés	28 h

La modulation :

Sur la modulation positive du SAAD se maintien d'année en année, la modulation négative est plus importante en 2017 que les autres années.

Concernant la modulation du SSIAD (en heures), nous avons ci-dessous un récapitulatif par catégorie et par secteur :

PAR CATEGORIE	MODULATION POSITIVE	MODULATION NEGATIVE
AIDE SOIGNANT	1159.2	- 71.43
INFIRMIER	441.76	0
COORDINATEUR	730.19	-9.89
ERGOTERAPEUTE	45.83	-0.9
PSYCHOMOTRICIEN	9.02	-3.06
	2386	-85.28

PAR SECTEUR	MODULATION POSITIVE	MODULATION NEGATIVE
DRAC NORD	233.65	0
DRAC SUD	192.88	-34.99
ESA DRAC SUD	0.87	-0.94
ESA DRAC VERCORS	0	-5.26
ESA NORD AGGLO	77.13	0
GRESI BELLEDONNE	210.64	-3.7
GRESI CHARTREUSE	222.82	0
GRESI NORD	295.57	0
MATHEYSINE	182.99	-9.28
PAYS VIZILLOIS	316.23	0
CANTON DE VIF	197.49	-7.01
CANTON DE SAINT EGREVE	393.06	-11
VAL D EYBENS	62.67	-13.1
	2386	-85.28

A l'inverse du SSAD, toutes les catégories du SSIAD sont modulées.

En 2017, nous avons embauchés 93 personnes en CDI dont 90 personnes qui sont passées du CDD au CDI.

Nous avons également eu plusieurs changements de secteurs suite à la demande des salariés.

Ci-dessous, le tableau les effectifs du personnel en situation de handicap sur l'année 2017 :

	2014 Nombre de	Nombre Nombre Nombre Unités	2014	2015	2016	2017		
						Unités Bénéficiaires	Unités Bénéficiaires	Unités Bénéficiaires
RQTH	12 ·	9	9	11	4.12	6.56	6.83	7.44
Invalidité pensionné	25	21	19	29	14.14	15.63	15.48	21.84
Incapacité AT/MP	9	10	9	10	7.03	6.88	6.83	4.63
Sous-Total	46	40	44	50	25.29	29.07	29.41	33.91
Prestations de services / Mise à disposition					2.87	0.76	0.49	0.44
Accueil de stagiaire					o	0	0	0
Minorations liées à l'âge					14	11.5	12.5	17.5
Total .					42.16	41.33	42.4	51.85
Dépenses déductibles pour maintien dans l'emploi					0	0	0	0
Unités exigées					36	33	34	33

LES ABSENCES

Ci-dessous, nous pouvons constater le nombre d'heures d'absences annuelles et le nombre de personnes par catégories :

Motif Absence	2014	2015	2016	2017
1-Cadres	23 personnes	24 personnes	23 personnes	21 personnes
ACCIDENT TRAJET	0	85,5	59,85	158.61
ACCIDENT TRAVAIL CADRE	17,1	47,02	0,00	307.79
MALADIE Cadre	1104,21	490,19	179,40	428.50
Maladie Administrative	0	613,38	390,55	97.5
Total	1 121,31	1 236,09	629,80	992.40
2-Agents de maîtrise	34 personnes	28 personnes	30 personnes	32 personnes
Accident du travall	0	9,98	0,00	106.87
Maladie Administrative	3 187,37	4159,5	1 125,46	1672.96
Maladie professionnelle	0	0	136,80	1523.04
Total	3 187,37	4 169,47	1 262,26	3302.87
3-Employés qualifiés	388 personnes	367 personnes	348 personnes	323 personnes
ACCIDENT TRAJET	2878,01	5647,16	4 511,63	4 180,63
Accident du travail	23363,73	20334,49	20 913,98	22 048,23
Maladie AD	45001,33	42550,9	39 867,66	31 514,58
Maladie Administrative	11389	10043,21	6 247,30	9 803,65
Maladie professionnelle	2890,78	3713,83	6 221,29	3 727,19
Total	85 522,86	82 289,60	77 761,88	71 274,28
4-Employés non qualifiés	372 personnes	325 personnes	313 personnes	319 personnes
ACCIDENT TRAJET	5003,19	2589,59	3 244,94	573,99
Accident du travail	16798	12269,08	18 234,02	18 169,44
Maladie AD	61469,05	57299,73	58 737,17	55 809,67
Maladie professionnelle	1603,54	4829,84	4 694,16	4 089,90
Total	84 873,78	76 988,24	84 910,29	78 643,00
	174 705	164 683	164 564,23	154 212,55

Nous constatons que

- Pour les cadres nous avons 21 personnes absentes et 992.40 heures d'absences,
- Pour les agents de maitrise nous avons 32 personnes absentes et 3302.87 heures d'absences
- Pour les employés qualifiés nous avons 323 personnes absentes et 71 274.28 heures d'absences
- Pour les employés non qualifiés nous avons319 personnes absentes et 78 643 heures d'absences.

Le nombre de personnes absentes sur au moins un des motifs Mal ou AT est 198 pour le mois de Décembre 2017.

Nous avons calculés un taux d'absentéisme :

	2014		2015		2016		2017	
Type d'emploi	Nombre de stagiaires	Nombres d'heures	Nombre de stagiaires	Nombres d'heures	Nombre de stagiaires	Nombres d'heures	Nombre de stagiaires	Nombres d'heures
1-Cadres	30	660	34	485	31	272	4	136
2-Agents de maîtrise	92	240	50	691	25	329	27	1300
3- Employés qualifiés	456	6435	402	3768	164	2348	172	1845
4- Employés non qualifiés	307	7770	552	4507	196	2975	257	5722
Total	885	15 105	1 038	9 451	416	5 924	460	9003

Pour 2017, nous comptons 13 salariés ayant commencé l'accompagnement de la VAE avec un nombre d'heures de 2 718. Pour 2016, nous avions 41 salariés.

Ci-dessous le nombre d'évolution en technicité sur l'année 2017 suite à un VAE :

- A>B 2
- A>C 3
- B>C 1

Pour un total de 6 pour 2017 alors que pour 2016 nous avions 11 évolutions.

Nous constatons que peu de salariés utilisent leur compte personnel de formation. Une information sera faite pour informer les salariés de leurs droits.

REMUNERATION ET CHARGES

La masse salariale annuelle totale charges est de 16 039 042.02 € pour 2017. Elle se répartie ainsi :

•	Cadres	1 169 523.91 €
•	Agents de maitrise	1 052 672.22 €
•	Employés qualifiés	7 723 396.33 €
•	Employés non qualifiés	5 093 449 56 €

Le montant des charges patronales se monte à 4 047 972.34 €.

Le montant annuel brut global des 10 rémunérations les plus élevées est de 411 405.99 €.

La rémunération mensuelle brute moyenne pour les CDI par catégorie pour 2017 est de :

Catégorie

•	Α	901.01 €
•	В	1 073.27 €
•	С	1 372.86 €
•	D	1 690.46 €
•	E	1 675.49 €
•	F	2 569.43 €
•	G	2 858.32 €
•	Н	2 822.65 €

Nous passons au recueil d'avis :

- Mme Gomez Dominique trouve que ce bilan est complet mais souhaiterait que soit rajouté les kilomètres et les temps d'inter vacation,
- > Mme Nadi Chantal ne donne pas d'avis,
- Mme Gomez Corinne trouve ce bilan complet et rejoins l'avis de Mme Gomez Dominique.
- Mr Noel Baron Dominique donne un avis favorable et trouve le document intéressant.

9°) Demande d'information sur : la nouvelle fiche des prestations offertes par le CE et le site Web.

Les membres du Comité d'Entreprise annoncent que le calendrier est en voie d'expédition, ils sont juste dans l'attente de certaines adresses.

La Direction aimerait voir la version fini de ce calendrier.

le MIRUR